



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 23 février 2005

Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement, du Logement et de l'Urbanisme

ARRETE n° 05 – 440 /SG/DRCTCV **Enregistré le : 23 février 2005**

portant modification de la composition de la commission
départementale des carrières dans le département de
La Réunion.

LE PREFET DE LA REUNION

Officier de la Légion d'Honneur

- VU** le titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour application du titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 94-486 du 9 juin 1994 relatif à la commission départementale des carrières ;
- VU** l'arrêté n° 04-1157/SG/DRCTCV du 19 mai 2004 portant désignation des membres de la commission départementale des carrières dans le département de la Réunion ;
- VU** la lettre du 18 février 2005 du Syndicat Industriel des Carriers de la Réunion (SICRE) ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 04-1157/SG/DRCTCV du 19 mai 2004 est modifié comme suit, pour ce qui concerne :

Représentants désignés des exploitants de carrières et les utilisateurs de matériaux :

| | Titulaires | Suppléants |
|--------------|--------------------|-----------------------|
| <u>SICRE</u> | M. Bernard SIRIEX | M. Bruno ROUX |
| <u>SICRE</u> | M. Jérôme BELLEMIN | Mme Brigitte BUSSIÈRE |
| <u>FRBTP</u> | M. Eric BUFFI | M. Roger GEORGES |

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD